

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 janvier 2023**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15  
Date de la Convocation : 12/01/2023  
Date d'affichage : 12/01/2023

L'an deux mille vingt- trois et le dix- sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération 2023-07 : Autorisation de signature de la convention relative à l'arrêté attributif de la subvention octroyée par le Département de la Drôme pour l'acquisition d'Espace de Santé**

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'opération de construction et d'acquisition de l'Espace de santé au sein du projet « AGORA » porté par la société RAMPA REALISATIONS. Le projet a pour objectif de maintenir l'offre de service de santé sur la commune par l'aménagement de cabinets médicaux destinés à la location pour des professionnels de santé au sein d'une même structure.

Le programme de l'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Aménagement de 3 cabinets de médecins généralistes
- Aménagement d'un bureau infirmier commun à toutes les infirmières

Par délibération n°2022-080 en date du 22 novembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat de réservation de Vente en l'Etat de Parfait Achèvement avec la SCICV pour un montant de 618 362,05€ HT, soit 742 035,00€ TTC, dont un dépôt de garantie de 37 102€TTC.

Par délibération n°2022-081, en date du 22 novembre 2022 le Conseil Municipal a autorisé la sollicitation du Conseil Départemental de la Drôme selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Conseil Départemental (30%)	AR demande 10/03/2022	185 400,00€

Région Auvergne- Rhône- Alpes	AR demande 22/02/2022	250 000,00€
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>494 000,00€</b>
Part du demandeur	Fonds propres	123 600,00€
	Emprunt	

Le Conseil Départemental de la Drôme, au cours de la séance du 21 novembre 2022 a accordé à la Commune d'Allan une subvention de 216 300 €, dont 173 040,00€ au titre du Fond Départemental de Taxe Additionnelle.

Il s'agit pour le conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention y afférente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **L'UNANIMITE**

- **D'ACCEPTER les termes et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'Espace Santé pour un montant de 216 300€**

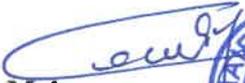
*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS,**

Maire



**Daniel PEYROL**

Secrétaire de séance

